

## ÉLECTROTECHNICIEN.NE

*Intégration dans la fonction publique territoriale par voie de concours, poste de catégorie C.*

### LE POSTE

En tant qu'électrotechnicien.ne, vous assurerez des interventions de dépannage, de réparation, de maintenance et de création de petites installations électriques ou des interventions sur installations thermiques.

#### Les activités principales :

- ✓ Interventions sur pannes électriques ;
- ✓ Maintenance préventive et curative des installations et des éclairages ;
- ✓ Contrôle réglementaire : vérification et levée des non-conformités (BAES, préparation des visites de commission de sécurité, etc...) ;
- ✓ Maintenance préventive et curative des installations de relevage : entretien des armoires électriques, dépannage des équipements, étalonnage des capteurs, remplacements des sources lumineuses et curage des bâches ;
- ✓ Interventions lors d'urgences techniques, de jour comme en astreinte, pour garantir la sécurité et la performance des installations.

#### Les caractéristiques du poste :

- ✓ Déplacements fréquents (permis de conduire souhaité) ;
- ✓ Travail en hauteur et formations habilitantes obligatoires.

Les postes sont principalement à pourvoir au sein de la Direction des constructions publiques et de l'architecture (DCPA) et de la Direction de la voirie et des déplacements (DVD).

Des postes sont également à pourvoir au sein d'autres directions de la Ville de Paris.

#### Les missions varient en fonction de l'affectation.

1653€ net mensuel en début de carrière

Jusqu'à 27 jours de congés annuels et 27 RTT.

### LES PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un État membre de l'Union européenne ; d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération Suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national et jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;

#### ET

- **Être titulaire d'un diplôme CAP ou BEP dans le domaine** (les candidats.e.s titulaires d'un diplôme étranger doivent demander une équivalence) ;
- Maîtriser les techniques en électricité et Savoir lire un plan et un schéma électrique ;
- Connaître les normes en vigueur, les réglementations et les règles et consignes en hygiène et sécurité ;
- Maîtriser les termes techniques et les matériels liés à la profession.

### LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Le concours se déroulera en 2 étapes :

1. Présélection sur dossier
2. Pour les candidat.e.s présélectionné.e.s, épreuves pratiques (4h30) et entretien avec un jury (20 mns)

### POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez  votre cv et votre lettre de motivation adaptés à l'offre et en format Word  dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !